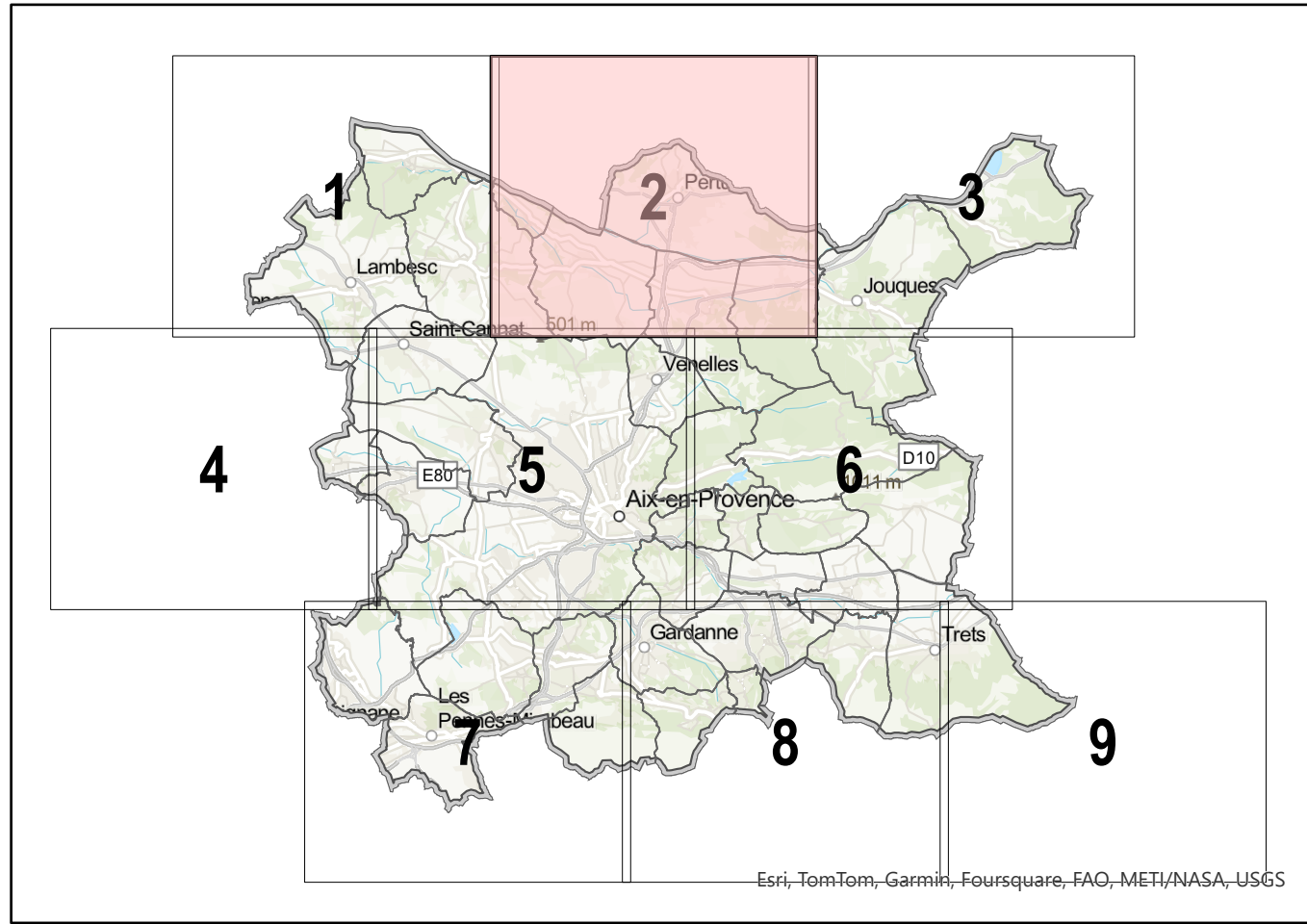


Annexe informative

Servitude d'Utilité Publique - Planche 2



PLUi du Pays d'Aix approuvé le 05 décembre 2024

1/20 000 format A0
 Fond de plan : DGFIP cadastre



Ce document est une représentation des servitudes d'utilité publique en vigueur affectant l'utilisation des sols. Il est de nature informative ; il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires, ni à celle des plans annexés au dossier instaurant la servitude, ou au PLUi.

Patrimoine naturel

A9 - Zone agricole protégée

Patrimoine culturel

AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques

AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

Canalisations

A2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation

A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

EL3 - Servitude de halage et de marchepied

Energie

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

I2 - Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz

I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de produits chimiques

Infrastructures terrestres et maritimes

T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques

Télécommunication

PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Salubrité publique

INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière

INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude

Sécurité publique

PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

